



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Poitou-Charentes

Service connaissance des territoires  
et évaluation  
Division intégration de l'environnement  
et évaluation

Nos réf. : SCTE/DIEE – N°401

Courriel : diee.scte.dreal-pch@developpement-durable.gouv.fr  
S:\SCTE-DEE\dossiers\_instruits\79\ICPE\hors\_carrieres\Echiré\coop-laitiere-de-la-sevre\2015-001735-  
6895\_avis\_tacite\_Laiterie.odt

Poitiers, le 05 OCT. 2015

La Préfète,

à

M. le Préfet des Deux-Sèvres  
Bureau de l'environnement  
4 rue Du Guesclin  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

**INFORMATION RELATIVE A  
L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

**Demandeur : Coopérative laitière de la Sèvre**

**Intitulé et lieu du projet : Demande d'autorisation d'exploiter concernant l'augmentation de l'activité de transformation du lait d'une laiterie à Echiré.**

**Autorité en charge de la décision : Préfecture des Deux-Sèvres**

**Service instructeur : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres**

Par courrier reçu le 14/08/2015, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Préfète et par délégation  
Pour le Directeur régional et par délégation

Le chef du Service Connaissance  
des Territoires et Évaluation

Didier CAISEY

- PJ : avis de l'ARS

- Copie à :

. SGAR

. Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres

. ARS